



**Commune de Missy
Municipalité**

Préavis n°04/2026 Au Conseil Général

**Demande de crédit de CHF 553'000.- TTC pour le remplacement
Du Pont de la Petite Glâne**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule :

Les travaux de revitalisation de la Petite Glâne ont débuté sur le territoire communal au printemps 2025. Pour rappel, il s'agit de la 3^{ème} étape de travaux qui s'étendent sur le territoire de communes de Missy, Vallon, St-Aubin et Vully-les-Lacs. Le préavis pour l'adoption des statuts de l'AIRPG (association pour la revitalisation de la Petite Glâne) approuvés en 2021 mentionnait déjà un coût final à charge de la commune estimé à CHF 181'012.-, y compris la réfection des ponts.

2. Objet du préavis :



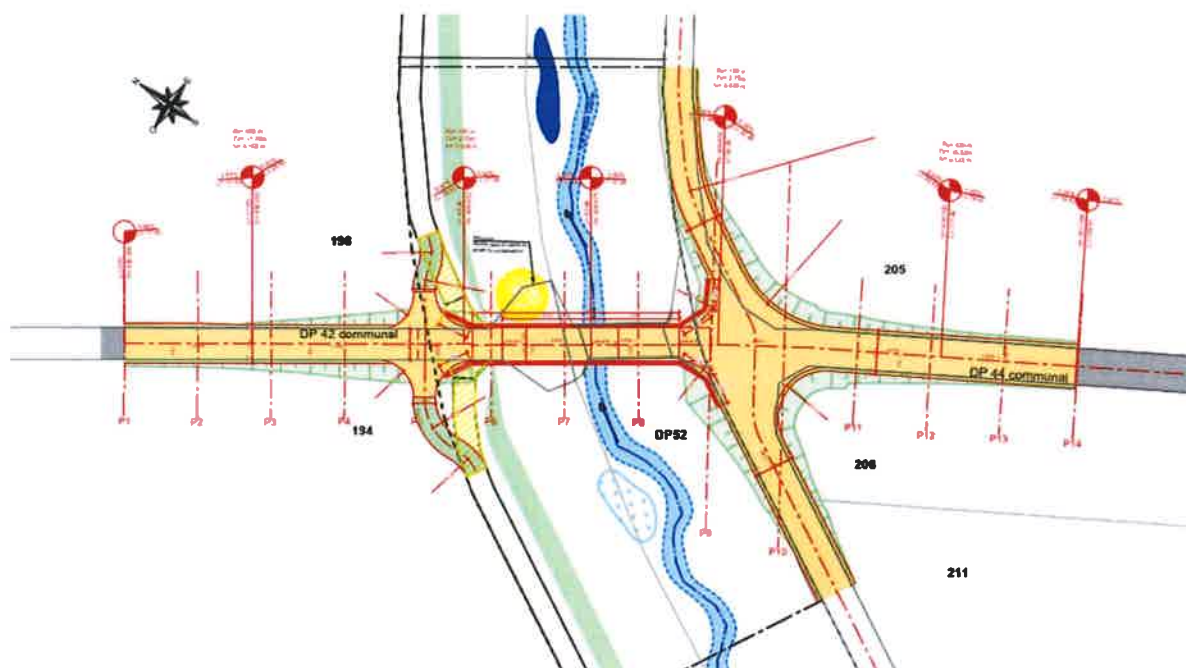
Le pont enjambant la Petite Glâne dans le prolongement du chemin neuf se situe sur la zone de revitalisation de la Petite Glâne. Son année de construction est inconnue, mais probablement de la première moitié du XX^{ème} siècle. L'ouvrage ne correspond plus aux normes et besoins agricoles actuels.

Ce pont est nécessaire pour desservir les parcelles agricoles situées au sud de la commune comme celui dit « des Pièces » situé plus en amont et déjà reconstruit à l'occasion des travaux du Syndicat d'améliorations foncière AF 39 en 1998. Il est utilisé par les agriculteurs et de nombreux autres usagers.

En raison des travaux d'élargissement de la Petite Glâne, celui-ci doit être remplacé par un pont plus long qui s'adapte au gabarit hydraulique de la rivière. Son état a de plus été jugé mauvais par un rapport sur l'ouvrage mandaté par l'AIRPG.

Pour répondre aux besoins agricoles, il va également être élargi afin d'être conforme aux normes actuelles.

3. Aspects techniques :



Le pont sera 12 mètres plus long et d'une largeur de 4.60 mètres, ce qui correspond aux besoins des convois et machines agricoles actuels. De plus, les barrières de protection se prolongeront des deux côtés sur une longueur de 8.40 mètres. Le pont pourra supporter une charge totale de 40 tonnes.

Sa construction impliquera une modeste emprise sur les parcelles agricoles attenantes en raison de la réalisation de pattes d'oie permettant un accès aisé. L'AIRPG achètera les surfaces concernées aux quatre propriétaires touchés.

A la fin des travaux de l'AIRPG, le pont sera propriété de la commune de Missy.

4. Aspects financiers :

4.1. Explications

L'AIRPG prend en charge le changement du pont à l'identique, la commune supportant le solde nécessaire à la mise aux normes agricoles.

Pour rappel, la clé de répartition est de 60% à charge de l'AIRPG, à noter que le montant correspondant sera inséré dans le budget 2027 de l'AIRPG, et de 40% à charge de la commune de Missy (hors élargissement).

Dans le cadre des travaux de revitalisation de la Petite Glâne, trois ponts devront être remplacés, un sur la commune de Missy, un sur la commune de St-Aubin et un sur la commune de Vully-les-Lacs. Afin d'obtenir les meilleures synergies en termes de coûts et optimiser au mieux les travaux, ces trois ponts seront conçus de manière identique. De plus, il a été négocié avec l'AIRPG que ce serait l'association elle-même qui fonctionnerait en tant que Maître d'œuvre.

De ce fait, la Municipalité vous propose de verser la part à charge de la commune de Missy, à l'AIRPG, qui mettra tout en œuvre pour le bon déroulement des travaux.

Coûts : Le coût final total y compris les frais d'étude se situe à CHF 1'298'000.00 TTC.

4.2. Coût du projet

Coût total du pont, yc honoraires	CHF 1'298'000.- TTC
Coût total lié à la reconstruction à la largeur identique	CHF 1'242'000.- TTC
Part de l'AIRPG	CHF 745'000.- TTC
Part supportée par la Commune	CHF 497'000.- TTC
Coût lié à la surlargeur supporté par la Commune	CHF 56'000.- TTC
Part totale supportée par la Commune	CHF 553'000.- TTC

4.3 Financement

- o Crédit demandé CHF 553'000.- TTC
- o Subvention cantonale AF selon estimation CHF - 276'500.- TTC

5. Subventionnement :

La part à charge de la commune devrait bénéficier de subventionnement de la part du canton par le service des Améliorations foncières et de la Confédération à hauteur d'environ 50% au total.

6. Calendrier des travaux :

Il est prévu d'effectuer les travaux durant le premier semestre 2027. Ils devraient durer environ 25 semaines. La circulation sera déviée par le pont « des Pièces ».

7. Conclusions :

La Municipalité, considérant que ce projet de remplacement du pont permet non seulement la réalisation des travaux de revitalisation de la Petite Glâne, mais s'insère aussi dans l'amélioration et la mise aux normes des chemins communaux, propose au Conseil général de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Missy

- Vu le préavis n°04/2026 de la Municipalité ;
- Oüi le rapport de la commission des finances chargées d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

. de l'amortissement

- du montant net de CHF 276'500.- sur une période de 40 ans, dès l'année qui suit la première utilisation.

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux pour le remplacement du pont de la Petite Glâne ;
2. de lui accorder dans ce but, un crédit de CHF 553'000.- TTC ;
3. de financer cet investissement par CHF 153'000.- issus de la trésorerie courante ;
4. de financer le solde par un emprunt de CHF 400'000.- aux meilleures conditions
4. d'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ce projet.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



O. Thévoz



La Secrétaire :



A. Iorizzo

Municipal délégué : M. Laurent Morel

Approuvé en séance de Municipalité du 23.02.2026